

## Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger 15 mai 2009

### 1. Vie de l'Assemblée

La réunion du bureau a commencé par un hommage à Antoine Valenza, Vice-président de l'AFE, membre élu de la circonscription de Tunis, décédé le 27 avril 2009. Une minute de silence a été observée.

A la suite du décès de M. Valenza, l'AFE compte une nouvelle Vice-présidente : Denise Revers-Haddad (groupe UDM, circonscription de Beyrouth).

**Jean-Yves Leconte (Vice-président de l'AFE, groupe Français du Monde-ADFE, circonscription de Vienne)** a proposé un point d'information sur la suite des travaux de l'AFE.

Après les élections du 7 juin qui renouvelleront les membres élus de l'Assemblée pour la zone Afrique-Amérique et jusqu'à la plénière de l'AFE qui débutera le 7 septembre prochain, c'est le collège des Vice-présidents qui assurera la continuité de la représentation de l'Assemblée.

L'AFE se réunira le 7 septembre au matin au quai d'Orsay, où le doyen d'âge de l'Assemblée ouvrira la session et où le ministre des Affaires étrangères et européennes interviendra. Le reste de la semaine, jusqu'au 12 septembre inclus, les réunions se dérouleront dans les locaux de l'Union internationale des chemins de fer, rue Jean Rey.

Enfin, la réunion du bureau de l'AFE a été l'occasion pour les deux groupes de proposer un de leurs membres pour le Haut conseil à l'intégration, dont le prochain renouvellement a lieu en septembre 2009. En effet, l'AFE avait émis par le passé le vœu qu'un de ses membres siège au Haut conseil à l'intégration. **Monique Morales (Présidente du groupe Français du Monde-ADFE, circonscription de Madrid)** a proposé, au nom du groupe, Marie-Hélène Beye (circonscription de Bamako), « parfait exemple d'intégration ».

### 2. Point d'information sur les élections de la zone Afrique-Amérique

**Odile Soupison du Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)** a proposé un point d'actualité sur la mise en œuvre de ces élections. Les textes concernant la mise en œuvre du vote électronique avaient été publiés dans les jours précédents au journal officiel (décret n° 2009-525 du 11 mai 2009 relatif au vote par voie électronique pour l'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger et ses arrêtés d'application des 11 mai 2009 et du 13 mai 2009).

Le système de foire aux questions mis en place fonctionnait bien et permettait de traiter rapidement les questions envoyées tant par les candidats que par les équipes consulaires. Les réponses intéressantes pour le grand public faisaient l'objet d'une publication sur le site [www.afe2009.fr](http://www.afe2009.fr), qui recevait en moyenne 800 visiteurs chaque jour.

**François Nicoulaud (groupe Français du Monde-ADFE, membre désigné)** a attiré l'attention de l'administration sur les modalités du vote par correspondance. En effet, cette modalité de vote a été généralisée en 2009 à tous les électeurs, avec pour objectif d'accroître la participation. Le Conseil d'Etat n'ayant fixé aucune limite quant au nombre d'enveloppes de vote pouvant être retournées en même temps au poste consulaire, François Nicoulaud a exprimé son inquiétude, en particulier à la suite de certains retours du terrain. Il craignait en effet que l'abus du recueil de votes par correspondance ne joue contre la crédibilité du vote par correspondance, alors même qu'on l'envisage pour la mise en œuvre des élections législatives pour les Français de l'étranger. Il a estimé que même si une définition des règles ne pouvait être mise en place pour ces élections il faudrait remettre le sujet sur le métier dans un avenir proche.

Dans le même souci, François Nicoulaud a souligné que dans certains postes consulaires la tenue d'un registre consignait la réception des votes par correspondance se faisait sur support électronique : un dispositif rendant difficile l'accès public au registre, sa signature, son inaltérabilité.

**Mme Soupison** lui a fait savoir qu'en aucun cas le registre ne pouvait être électronique : un document Excel avait bien été envoyé aux postes consulaires, mais simplement pour servir de modèle à une version imprimée, qui peut être signée et annotée à la main. A la demande de François Nicoulaud, Mme Soupison s'est engagée à faire parvenir un télégramme circulaire aux postes consulaires pour rappeler les règles entourant la tenue de ce registre.

La tenue d'un bureau de vote électronique qui ne sera dépouillé qu'à la fermeture du dernier bureau de vote dans le monde (côte ouest des Etats-Unis) implique que les résultats des votes électroniques ne pourront être communiqués aux bureaux de vote que longtemps après la fermeture de certains d'entre eux. La signature du procès-verbal par les membres du bureau de vote en sera retardée d'autant. **Jean-Yves Leconte** a souligné les contraintes que cela impliquait pour les membres des bureaux de vote. Il a estimé qu'il serait bon de changer la loi pour qu'il y ait à l'avenir un procès-verbal à part pour le vote « papier ».

**M. Catta, Directeur des Français à l'étranger** a fait savoir que le MAEE était conscient des problèmes posés par le vote électronique. Il a également précisé que son ministère était favorable à l'utilisation de ce moyen de vote pour l'élection des députés des Français de l'étranger et que tout serait mis en œuvre pour convaincre le Ministère de l'Intérieur du bien fondé de cette méthode.

### 3. Intervention de Jean-Loup Kuhn-Delforge, secrétaire général adjoint du Ministère des Affaires étrangères et européennes

**M. Kuhn-Delforge** a présenté la réforme du MAEE, qui touche aussi bien à son organigramme qu'à ses réseaux, ses méthodes de travail... Il a souligné que l'ambition de la réforme était de faire du MAEE le ministère de la mondialisation, pour qu'il prenne toute sa place dans l'appareil d'Etat et participe aux missions de prévision et protection.

Il a rappelé que le processus de réforme remontait à deux ans, avec le « Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020 » réalisé sous la présidence d'Alain Juppé et de Louis Schweitzer. La révision générale des politiques publiques (RGPP) s'y est combinée, notamment en partant du principe que les missions définissent les moyens. La RGPP doit permettre, selon M. Kuhn-Delforge, de moderniser l'outil diplomatique et d'avoir une meilleure utilisation des effectifs et des outils.

Pour remettre le Quai d'Orsay au cœur de l'action extérieure de l'Etat, la réforme doit permettre de conjuguer la remontée d'information, son analyse et la maîtrise de la négociation – compétences « traditionnelles »- d'une part et l'expertise dans certains dossiers émergents (environnement, sécurité sanitaire...) d'autre part. Le MAEE doit être en mesure de proposer une analyse du monde.

Parallèlement, M. Kuhn-Delforge a précisé que les partenariats seraient développés (collectivités territoriales, ONG, centres de recherche, entreprises...) et que le pouvoir des ambassadeurs et chefs de poste seraient renforcés, avec un rôle interministériel affirmé, un peu à l'image du rôle du préfet dans les départements français. Concrètement, le MAEE réformé comporte trois piliers :

- des fonctions politiques : les directions géographiques qui sont sous la coordination du directeur politique, doivent être renforcées en effectif et en capacité d'analyse des moyens et des crédits. C'est dans ce contexte aussi qu'est créée une direction de l'Union européenne, dont dépend notamment la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).
- des fonctions liées à la mondialisation : ce pôle traite de compétences auparavant réparties entre la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), les affaires financières et les services liés aux Nations unies. Il doit être en mesure de faire des propositions à l'Etat dans des domaines d'actualité comme la régulation financière, la gouvernance internationale, la lutte contre le réchauffement climatique...

- des fonctions d'administration et de management : peu de changement dans ce domaine, qui relève d'une prestation de service pour le reste du ministère. L'accent est mis sur la sécurité des agents dans les pays les plus exposés.

Le suivi des Français de l'étranger subsiste dans la Direction des Français à l'étranger (DFAE), avec un transfert des compétences liées aux étrangers en France vers le ministère de l'Immigration.

Une direction de la prospective est créée, triplant les effectifs travaillant de ce domaine (par rapport au Centre d'analyse et de prévision, CAP), avec une nouveauté : un pôle consacré aux religions. M. Kuhn-Delforge a souligné que ces dernières constituaient « des éléments de lecture et d'explication » des relations internationales.

Un autre pôle sera consacré à la contribution du MAEE au renseignement.

L'organigramme découlant de la réforme sera un organigramme simplifié, avec 3 directions générales, 18 directions et un service du protocole. M. Kuhn-Delforge a conclu cette présentation de la nouvelle organisation générale en affirmant : « c'est une réforme que nous revendiquons car nous la pensons dans notre intérêt. »

Partant du principe que le point fort du MAEE est sa connaissance du terrain, M. Kuhn-Delforge a souligné que la réforme se faisait avec un objectif de préservation de l'universalité de la présence française. Pour lui, la notion de présence signifie le maintien d'un maillage, avec une réflexion quant aux missions des postes en fonction des villes. Il a en particulier déclaré que les postes diplomatiques se verraient à l'avenir confier des compétences mixtes, dans le cadre de coordinations interministérielles, par exemple dans les domaines du lobbying communautaire, du développement, de la sécurité... Des services communs de gestion, en charge des domaines administratifs et financiers devraient être créés, avec pour objectif d'aller vers des budgets-pays. Un outil permanent de suivi des réseaux de l'Etat à l'étranger, CORINTE (Comité interministériel des réseaux internationaux de l'Etat) est créé à des fins de coordination. Un opérateur dédié à la gestion des biens immobiliers de l'Etat à l'étranger sera créé.

Pour ce qui est de la réforme du réseau consulaire, M. Kuhn-Delforge a affirmé que le MAEE souhaitait maintenir un réseau au plus près des communautés à l'étranger, tout en se déployant dans des pays où des communautés françaises émergent. Il a insisté sur le fait que les redéploiements récents s'étaient faits sans fermeture de poste et que leur mise en œuvre allait se poursuivre, « sans remettre en cause le service aux usagers. » Pour ce faire, une rationalisation du dispositif à l'échelon régional est en train de se mettre en place : en Amérique centrale, dans le Cône Sud, en Europe centrale. Dans les zones frontalières, les compétences consulaires sont transférées aux préfetures, sous-préfetures et mairies. L'Etat civil du Maghreb sera transféré à Nantes. Les effectifs consulaires diminuent de 3 % (soit 700 équivalents temps plein), perte qui doit être compensée par une simplification des procédures et une mutualisation de certains services.

Concernant la culture et la coopération, M. Kuhn-Delforge a estimé que l'AEFE était l'exemple-même de l'opérateur efficace où le MAEE gardait la tutelle et avait une certaine mainmise. Il a expliqué que deux nouveaux opérateurs allaient être créés dans le même veine : un dans le domaine culturel et l'autre dans les domaines de l'attractivité (notamment par rapport aux étudiants étrangers) et de la mobilité (pour permettre par exemple de proposer des experts français dans le cadre d'appels d'offre internationaux). Le projet de loi sur l'action extérieure de la France va permettre de créer de nouveaux établissements publics, « œuvrant pour le rayonnement de la France ». Parallèlement, le regroupement des instituts culturels et des services culturels est en projet, avec plusieurs expérimentations en cours, notamment en Allemagne. La tutelle du MAEE sur l'AFD (agence française de développement) sera renforcée, avec localement une meilleure possibilité de contrôle de la part des ambassadeurs.

Le discours de M. Kuhn-Delforge se voulait rassurant. Il n'a pas empêché les membres du groupe FdM-ADFE de souligner les contradictions et les risques que comporte la nouvelle organisation.

**Yigal Dawidowicz (groupe Français du Monde-ADFE, circonscription de Tel Aviv)** est intervenu en réaction à la présentation de M. Kuhn-Delforge. Il a souligné que ce dernier avait parlé d'une réforme ambitieuse, d'un travail remarquable demandant beaucoup d'efforts. Il a insisté sur la notion de

présence développée par M. Kuhn-Delforge. Dans ce contexte, la transformation du consulat de Haïfa, en Israël, en consulat à gestion simplifiée est incompréhensible. Yigal Dawidowicz a d'ailleurs souligné qu'il y avait beaucoup de dissonance entre le dire et le faire : le MAEE parle de compétitivité et souhaite diminuer la présence française à Haïfa alors même que la Russie et l'Ukraine y ouvrent des consulats. De même, M. Kuhn-Delforge a affirmé que la réforme était dans l'intérêt du MAEE, mais elle n'est vraisemblablement pas dans l'intérêt des 20 000 Français vivant dans le Nord d'Israël. Aucune discussion n'ayant eu lieu sur le sujet sur le terrain, il a demandé à ce que les élus et les Français concernés soient consultés. Citant le maire de Haïfa, déçu par la décision française, il demande au MAEE de reconsidérer sa décision, pour trouver une solution plus pertinente. **M. Kuhn-Delforge** lui a répondu qu'il avait raison de rappeler la nécessité de maintenir les services consulaires et a souligné que la réforme permettait de maintenir ces services à la communauté française de Haïfa, alors même que la ville se situe à 80-90 km d'un autre consulat. Si cette remarque est exacte, elle ne prend pas en compte le fait que la communauté française dépendant du consulat de Haïfa ne vit pas que dans cette ville, mais dans tout le Nord d'Israël. M. Kuhn-Delforge a ensuite ajouté que la mise en place d'un consulat à gestion simplifiée permettrait de maintenir un lien humain entre l'administration et les usagers.

**Monique Morales**, après avoir remercié M. Kuhn-Delforge pour son exposé didactique, a souligné combien, entre les deux sources de la réforme évoquées par l'intervenant – le « livre blanc » et la RGPP – il y avait des cloisons étanches. En effet, elle a rappelé que le livre blanc en question préconisait des moyens financiers à la hauteur de ses ambitions. Elle a cité l'exemple de l'AEFE, estimant qu'il était très bien que le MAEE en conserve la tutelle, mais qu'il fallait lui donner les moyens de fonctionner et ne pas « étrangler » les parents en faisant reposer de plus en plus de coûts sur eux. Monique Morales a rappelé que beaucoup de consulats (notamment en Afrique) voyaient leurs effectifs diminuer alors que la quantité de dossiers à traiter augmentait, en particulier pour les bourses, laissant nombre de ces derniers en souffrance. Elle a conclu en demandant à ce que les moyens soient donnés au MAEE de fonctionner. En réponse, le représentant du MAEE a admis le problème du financement, estimant que l'AFE devait être l'avocat du ministère pour rappeler qu'il y a besoin de moyens pour financer la réforme. Il a précisé que la répartition budgétaire était en discussions et que la maquette budgétaire allait être réorganisée. Enfin, M. Kuhn-Delforge a précisé que le ministre des Affaires étrangères et européennes était déjà intervenu auprès du ministre du Budget, notamment pour les bourses scolaires et l'AEFE.

**François Nicoulaud** est intervenu sur le thème du rayonnement de la France, dans le contexte d'une réforme se voulant ambitieuse mais conduite sous une forte contrainte budgétaire. Il a expliqué craindre que cela ne débouche sur une organisation illisible, pour les Français et, encore plus, pour les étrangers. Il a souligné également que certains réseaux se retrouvaient sans autres moyens que ceux de fonctionnement (culture, coopération scientifique et technique...) Il a enfin estimé que ce qui allait être créé allait être difficilement lisible, voire visible, par rapport à la concurrence internationale (British Council, Goethe Institute...) En ce sens, il a demandé au MAEE, puisqu'il était encore temps, de faire simple dans ses réformes pour permettre une meilleure lisibilité et un meilleur rayonnement de la présence française à l'étranger. **M. Kuhn-Delforge** lui a répondu que dans le domaine culturel, les compétences devaient changer aussi : les instituts français devaient aller au-delà du culturel pour être un pendant de la direction de la mondialisation et se préoccuper de questions telles que l'attractivité des universités, la présence dans les débats d'idée, la coopération... Il a ajouté que le culturel faisait partie de la diplomatie et indiqué qu'il souhaitait éviter une dérive de type « British Council », dont l'action est complètement coupé de l'action extérieure de ministère des affaires étrangères britannique.

#### 4. Intervention de Philippe Meunier, adjoint au directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats

**M. Meunier** a fait un exposé très théorique dans lequel il souhaitait mettre en lumière la logique derrière l'organisation de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats. Un organigramme a été présenté (voir annexe).

Il a affirmé que l'ambition de cette nouvelle direction générale était de contribuer à la gouvernance internationale dans un esprit universaliste, soulignant combien le 21<sup>ème</sup> siècle avait vu émerger de nouveaux sujets de préoccupation où les interdépendances sont accrues et où les réponses doivent être collectives. Il a insisté également sur la nécessité que le MAEE soit organisé de sorte à pouvoir appréhender les nouvelles crises, y-compris économiques, de façon globale. Dans ce contexte, le MAEE doit apporter sa contribution à l'action gouvernementale, et notamment faire la synthèse des éléments qu'il a vocation à observer et analyser. M. Meunier a enfin insisté sur le fait que cette nouvelle organisation était une révolution au sein du ministère, un véritable défi caractérisé par davantage d'ouverture et l'envie d'impacter dans le cadre d'une stratégie européenne.

**Yigal Dawidowicz** a souligné que, sur le papier, la nouvelle organisation était intéressante, mais a cité l'exemple de terrain des entreprises étrangères souhaitant collaborer avec des entreprises françaises et qui ne trouvent pas l'appui espéré auprès des missions économiques ; ce qui rejoint la question de l'attractivité. Il a interrogé le MAEE sur où devaient être orientées ce type de demandes. M. Meunier lui a indiqué qu'à Paris c'était la sous-direction de l'innovation et des entreprises qui était concernée.

**François Nicoulaud** a interrogé l'intervenant sur les moyens dont disposait cette nouvelle direction générale, notamment en termes de coopération. M. Meunier a indiqué qu'il n'avait qu'une visibilité à très court terme dans ce domaine, insistant sur le fait que, notamment pour l'aide publique au développement, il fallait convaincre de la nécessité d'allouer des crédits plus importants en passant pas les citoyens, les élus... Un travail de communication allait être amorcé en ce sens avec l'AFD.

#### 5. Questions orales et d'actualité

##### - Affaires consulaires

**Michel Chaussemy (groupe Français du Monde-ADFE, circonscription de Munich)** a interrogé le MAEE sur la possibilité pour les Français de l'étranger de faire établir leur carte nationale d'identité en se rendant dans le poste consulaire ou la mairie de son choix. Il lui a été confirmé que le projet de loi « protection de l'identité » mettrait fin à la notion de compétence territoriale (article 2 du décret n°55-1397 du 22 octobre 1955). Cependant, l'état d'avancement du projet de loi fait que les dispositions réglementaires n'évolueront pas avant 18 mois.

**Richard Yung (groupe Français du Monde-ADFE, Sénateur des Français établis hors de France)** a demandé à la Direction des Français à l'étranger si tous les postes diplomatiques et consulaires seraient équipés des dispositifs mobiles de recueil de données permettant la délivrance des nouveaux passeports biométriques (qui seront la norme à compter du 28 juin 2009). En effet, la biométrie implique deux comparutions en personne : une première où les empreintes sont prises et les pièces constitutives de dossier rendues et une deuxième où les empreintes sont vérifiées. Richard Yung a cité en exemple le poste consulaire de San Francisco, dont dépendent les îles d'Hawaï : il serait très coûteux pour les Français vivant dans ces îles d'envisager de se rendre à deux reprises à San Francisco pour faire faire leur passeport. Expliquant que les exemples comme celui-ci étaient nombreux à travers le monde, il a insisté pour qu'un maximum de consulats et de consuls honoraires soient équipés. Il lui a été répondu que la DFAE avait demandé 150 dispositifs mobiles, en plus des dispositifs fixes dont disposeront toutes les ambassades et tous les consulats. Il a également été précisé que la disparition prochaine de la compétence territoriale pour la délivrance des documents d'identité (voir question précédente) offrira une plus grande souplesse aux usagers. **Alain Catta** a par ailleurs précisé que l'enjeu technique majeur était la sécurisation du dispositif du recueil et

d'acheminement des empreintes et de la transmission des informations, problème qui devrait être résolu avant la fin de l'année.

**Claudine Lepage (groupe Français du Monde-ADFE, Sénatrice des Français établis hors de France)** a souligné dans une question l'avantage qu'il y aurait à avoir une évaluation externe des postes consulaires, en sus des données d'évaluation interne dont le MAEE dispose notamment dans le cadre de ses documents budgétaires. Une telle évaluation externe devrait permettre d'améliorer les relations personnel-usagers et d'améliorer la qualité du service, par exemple les horaires d'ouverture.

**Marc Villard (groupe Français du Monde-ADFE, circonscription de Bangkok)** a souligné que la commission des Affaires économiques et des Finances, qu'il préside, avait proposé la mise en place de critères permettant une évaluation des services consulaires. Un vœu dans ce sens avait été voté à l'unanimité lors de la plénière de septembre 2008.

- Elections à l'AFE

**Richard Yung** a interpellé le MAEE sur le déroulement de la campagne pour l'élection à l'AFE en Afrique et en Amérique. Il a en particulier souligné le paradoxe qu'il y a à permettre l'accès des candidats aux listes électorales, qui comprennent les adresses électroniques des inscrits, mais à leur en interdire l'usage à des fins de campagne. Il a aussi mis en avant combien limiter la diffusion des affiches informant sur le vote et ses modalités aux seuls consulats et ambassades rendait l'opération d'information peu utile, notamment au regard des nombreux lieux accueillant les Français qui pourraient faire l'objet d'un affichage (établissements scolaires, centres culturels...) Dans les deux cas, le MAEE lui a confirmé les instructions données par ses services dans ces domaines, précisant que les restrictions liées à l'affichage s'appliquaient aux circonscriptions d'Afrique uniquement. **M. Catta** a confirmé que face à la diversité de la jurisprudence offerte par les décisions du Conseil d'Etat, le MAEE avait fait le choix du principe de précaution. Richard Yung a alors dénoncé le « bridage » des possibilités de campagne, soulignant l'interprétation très restrictive des textes par le MAEE. Il a estimé que cela n'allait pas dans le sens de l'évolution actuelle des choses et s'est ainsi interrogé : « comment fera-t-on pour l'élection de députés des Français de l'étranger ? » Il a enfin estimé qu'il était nécessaire de prévoir un nouveau texte législatif qui ferait évoluer les possibilités de campagne. **Jean-Yves Leconte** a ensuite dénoncé « l'hypocrisie la plus complète » qui consiste à partir du principe qu'il n'y a pas de campagne pour les élections à l'AFE et donc qu'il n'y a rien à financer, ni à contrôler. Il s'est prononcé en faveur de la suppression de l'interdiction de mener campagne et la mise en place d'une loi limitant les dépenses.

- Affaires sociales

**Daphna Poznanski (groupe Français du Monde-ADFE, circonscription de Tel-Aviv)** avait fait parvenir une question sur l'obligation qui est faite à certains retraités de la fonction publique d'adhérer à une complémentaire santé ou de voir certaines cotisations majorées, alors même qu'ils sont déjà couverts par les organismes d'assurance maladie de leur pays de résidence. La réponse n'a pas pu lui être fournie au moment du bureau.

**Michel Chaussemy** est revenu sur le décret modificatif relatif à l'avantage familial des personnels résidents attendu depuis deux ans, insistant sur l'importance qu'il y avait à donner une réponse aux agents concernés avant les congés d'été. L'AEFE a fait savoir qu'une demande d'arbitrage du Premier ministre avait été déposée pour savoir si le décret s'appliquerait de façon rétroactive jusqu'à l'année scolaire 2007-2008 (solution préconisée par l'AEFE) ou jusqu'à 2008-2009 seulement (solution privilégiée par le Ministère du Budget).

- Enseignement

**Jean-Yves Leconte et Louis Sarrazin (groupe Français du Monde-ADFE, circonscription de Vienne)** ont posé plusieurs questions conjointes dans ce domaine. Ils ont interrogé l'AEFE sur l'égalité de traitement entre citoyens de l'Union européenne dans le domaine des frais de scolarité pour les

établissements d'enseignement français à l'étranger. L'AEFE leur a fait savoir qu'elle appliquait sur le territoire de l'UE les dispositions du traité de 1957, c'est-à-dire qu'il ne devait pas y avoir de différence dictée par la nationalité dans les frais de scolarité. En revanche, en dehors de l'UE, les frais peuvent être différenciés selon la nationalité des élèves.

Ils ont appelé l'attention de l'AEFE sur le non-cumul qu'elle impose entre les majorations familiales des agents en poste à l'étranger et la prise en charge des frais de scolarité dans les classes de lycée, soulignant qu'il y avait là un problème de hiérarchie des normes.

Enfin, ils ont évoqué la prise en compte des logements de fonction dans les critères d'attribution des bourses. Le système actuel augmente le revenu pondéré des familles dont le logement est mis à leur disposition du montant estimé de cette mise à disposition, sans pour autant qu'un point de charge ne leur soit attribué pour le logement. Les familles modestes logées gratuitement en pâtissent. Les deux conseillers ont précisé que même les situations ne concernant que peu de monde devaient être prises en compte, pour respecter le principe d'équité. La directrice de l'AEFE, Mme Descôtes a, sans pour autant indiquer que cette demande précise serait prise en compte, annoncé que les critères d'attribution des bourses feraient bientôt l'objet d'un réexamen.

**Monique Morales** a interrogé l'AEFE sur l'augmentation de la part d'autofinancement dans son budget, soulignant combien les perspectives étaient sombres pour les familles d'enfants scolarisés à l'étranger qui devront en supporter le poids. **L'AEFE** lui a confirmé les objectifs de « rebasage de subvention de l'Etat » fixés pour la période 2010-2011, soulignant elle aussi qu'un « important effort d'autofinancement qui repose sur les familles » avait déjà été entrepris. Monique Morales a estimé qu'il faudrait s'adresser au ministère du Budget pour souligner combien les services rendus par le réseau de l'AEFE sont nécessaires et combien la pression financière sur les familles est grande.

## 6. Journée des Français à l'étranger

**Benoît Quennedey, du service des relations internationales du Sénat**, était présent en fin de réunion de bureau. Il a brièvement présenté la journée des Français de l'étranger organisée par le Sénat le 5 septembre 2009. Cette journée porte ouverte sera émaillée d'événements où les conseillers sont invités : tables rondes, émission de télévision avec Public Sénat...

**François Nicoulaud** a voulu savoir si des Trophées de la présence française à l'étranger seraient organisés à cette occasion, comme lors des précédentes éditions. M. Quennedey lui a fait savoir que le calendrier avait rendu l'organisation des trophées impossible, mais qu'à défaut des portraits de personnalités françaises à l'étranger remarquables seraient diffusées pendant l'émission de Public Sénat.

**Marc Villard** a traduit une demande collective en insistant pour que les conseillers soient associés à l'élaboration des tables rondes.

\*\*\*

Ce bureau a aussi été l'occasion pour **Claude Girault (groupe Français du Monde-ADFE, circonscription de San Francisco)** d'évoquer le très grave accident de bus ayant gravement touché un groupe de Français et leur chauffeur américain dans la région de San Francisco (*Bay Area*). Il a rendu hommage au travail du consul général de France et de son équipe, particulièrement dans la mise en place d'une cellule de crise. Il s'est également félicité de la mobilisation spontanée de la communauté française, notamment pour venir en aide aux familles des victimes qui arrivaient de France. Il a enfin souligné que certains points pouvaient encore être améliorés dans la prise en charge de ce type de catastrophe, proposant ainsi à la Direction des Français à l'étranger de demander à ses médecins agréés d'élaborer une fiche à l'usage de tous, qui permettrait de dépasser les barrières linguistiques et de faciliter la prise en charge médicale.



## Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

### DGM

Directeur général : M. Christian MASSET

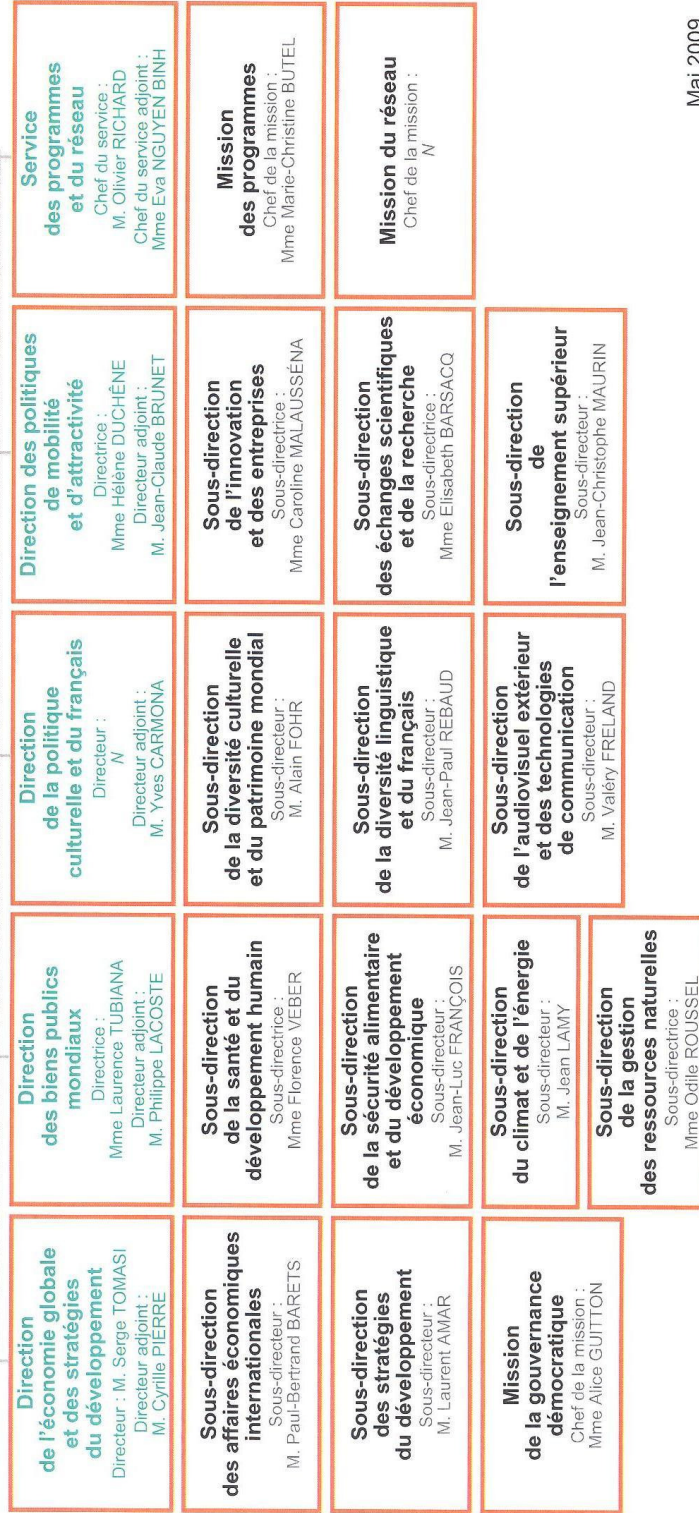
Directeur général adjoint : M. Georges SERRE

Adjoint au Directeur général : M. Philippe MEUNIER

**Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales**  
Chef de la délégation : M. Antoine JOLY

**Mission de pilotage de l'aide publique au développement et de tutelle de l'AFD**  
Chef de la Mission : N

**Mission des relations avec la société civile**  
Chef de la mission : M. Régis KOETSCHET



Mai 2009